

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Valérie TARDIVEL, Sandrine SANCHEZ, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN,
MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Florent BAUDOIN,
Laurent HOUIN, Jean-Eric INACIO Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Ali SAHALI, Dr Pascal MAILLE

Excusé : M. Victor SIMON

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur
M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage

La séance est ouverte à 18 h 30

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque le **décès** de M. Jean-Denis POITOU, survenu le 5/11/2022.

Il rappelle l'action de M. Jean-Denis POITOU, qui a été, durant près de 30 ans, membre de la Commission Technique du District, qui a initié la création, au District, de la Commission du Football en Milieu Scolaire dont il a été le Président, son action pour la promotion et le développement du football dans les établissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degré, ainsi que son aide à la création, au conventionnement et au développement des Sections Sportives Scolaires.

En outre, il siégeait à la Commission Régionale du Football en Milieu Scolaire de la Ligue depuis sa création, en 2007.

Ses obsèques se sont déroulées le 9/11, à MONTFORT L'AMAURY, où plusieurs membres du Comité de Direction étaient présents.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON et les membres du Comité de Direction renouvellent à Isabelle, son épouse, à sa famille et à ses proches, leurs très sincères condoléances.

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 14/9/2022

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 14/9/2022 a été envoyé le 23/9 aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1726, du 27/9/2022.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 24/9, au siège du District : **Réunion des Délégués**
- ✓ le 27/9, en visio : **Réunion à destination de associations du secteur sport afin de faire le point sur « les démarches de rentrée en tant qu'employeur et s'assurer de n'avoir rien oublié »**
- ✓ le 28/9, au siège du District : **Réunion de la Commission Formation**

- ✓ le 29/9, au siège du District : **Réunion de début de saison pour le Critérium Foot Loisir + 45 ans à 8**
- ✓ le 30/9, au siège du District : **Réunion des Conseillers Pédagogiques de Circonscription et des Conseillers Pédagogiques Départementaux, sur l'E.P.S. à l'école et le dispositif « Foot à l'École »**
- ✓ le 1^{er}/10, au vélodrome de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES : **Evènement « Destynation 2024 », organisé par le Département des Yvelines**

Initialement prévu le 29/1 et plusieurs fois reporté, il s'agissait de l'évènement de lancement de la **dynamique JOP Paris 2024** et l'occasion de montrer la volonté du Département de donner accès à la pratique sportive pour tous.

Les actions de la journée : découverte des sports, initiations et démonstration par des professionnels, grande randonnée cyclo-sportive qui reliera tous les sites olympiques des Yvelines, initiation au badminton, escrime, judo, taekwondo, aviron/rameurs, boxe anglaise, breakdance, golf, tir laser, cyclisme artistique, handball, savoir-rouler à vélo, bike-park, freestyle airbag, escalade, handbike, basket-ball, basket fauteuil, tennis de table, para-tennis de table, balades à poney (sur l'Ile de Loisirs, au départ du vélodrome).

Démonstrations réalisées par des champions Yvelinois de breakdance, cyclisme artistique, BMX Flat, boxe anglaise, badminton, tir laser et tennis de table.

- ✓ le 1^{er}/10, au siège du District : **Formation « Le Trésorier de club »**
- ✓ le 3/10, à CLAIREFONTAINE : **Entraînement de l'Equipe de France Féminine, auquel ont pu un certain nombre de licencié(e)s Yvelinois(es).**
Il s'est conclu par une séquence de remise de goodies, de posters et de cartes qui ont été dédicacées par les joueuses. Tout le monde est ainsi reparti avec de jolis souvenirs et beaucoup de selfies.
Cette opération était appelée à se renouveler chaque lundi de rassemblement de l'Equipe de France Féminine à CLAIREFONTAINE, comme cela s'est fait le 7/11.

- ✓ le 7/10, à VERSAILLES : **Rencontre avec M. Olivier DE LA FAIRE, Conseiller Départemental en charge du Sport**

- ✓ le 8/10, au siège du District : **Formation « Le Président de club » (1^{ère} partie)**

- ✓ le 10/10 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON avait demandé que plusieurs points soient inscrits à l'ordre du jour de cette réunion à laquelle il n'a finalement pu participer et qui était initialement programmée le 5/10 :

- . la mise en oeuvre des modifications apportées au Statut de l'Arbitrage par l'Assemblée Fédérale du 11/12/2021
- . la mise en oeuvre du décret imposant l'intégration dans la formation des Arbitres des Fédérations agréées, d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent
- . la réflexion menée par le District quant au recours aux accessions générationnelles dans les compétitions de jeunes
- . les relations financières Ligue / Districts pour ce qui concerne les formations techniques (C.F.F.), les certifications, les Formations Initiales à l'Arbitrage et les formations du Programme Fédéral de Formation des Dirigeants
- . le remplacement de M. Michel ROBLES, C.T.D. P.P.F.
- . l'aide de la F.F.F. au titre des C.T.D. D.A.P.

Sur la demande du District, la Ligue lui a reversé l'aide financière de la F.F.F. au titre du 2^{ème} C.T.D. D.A.P., que la F.F.F. lui avait versée.

Les autres thèmes ont été examinés lors du Comité de Direction du 24/10 (cf. ci-après le point N° 6).

- ✓ le 11/10, à VERSAILLES : **« Billie Jean, Alice, Caster... mon sexe sportif » : Spectacle organisé par Profession Sport et Vie Associative 78, sur le sexisme dans le sport féminin.**

L'histoire de Sabine, qui se bat pour pratiquer un sport malgré les clichés et la pression de son entourage.

- ✓ le 14/10, à COIGNIERES : **17^{ème} Soirée Olympique, organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**

Ont été récompensées à cette occasion :

- . au titre des équipes, l'équipe première du F.C. VERSAILLES 78, pour une saison 2021 / 2022 exceptionnelle et **historique** (pour la 1^{ère} fois de son histoire, 1/2 Finale de la Coupe de France et accession en Championnat National 1)
- . au titre des Arbitres, Mme Cécile BESSIERE, 1^{ère} Arbitre Yvelinoise à accéder aux fonctions d'Arbitre Fédérale Féminine

- ✓ le 15/10, au siège du District : **Formation « Responsabilité et assurances sportives »**

- ✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :**

- . le 18/10, en visio, à destination des associations du secteur sport, sur le thème **« Bien gérer mon association sportive »**

. le 20/10, à VERSAILLES, sur le thème « **L'essentiel de la comptabilité** »

- ✓ les 24/10 et 7/11 : **Réunions du Comité de Direction de la Ligue** (cf. ci-après le point N° 6)
- ✓ le 25/10, en visioconférence : **Webinaire de présentation du Service National Universel**
- ✓ le 5/11, au siège du District : **Formation « Le Président de club » (2^{ème} partie)** (optionnelle)

3 / COMPTE-RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

ENTENTES :

Il est rendu compte au Comité de Direction de la décision par laquelle le Bureau a, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée le 22/10/2020 par le Comité, donné son accord pour la constitution des ententes suivantes :

- ✓ **SAINT-ARNOULT F.C. 78 et ABLIS F.C. SUD 78, pour l'équipe suivante :**

U 16 - D 4 club support ABLIS F.C. SUD 78 (au lieu de SAINT ARNOULT F.C. 78)

- ✓ **U.S. YVELINES et MONTFORT F.C., pour l'équipe suivante :**

Seniors - D 5 club support U.S. YVELINES

Il est rappelé que les ententes sont régies par l'**article 11.3 du Règlement Sportif du District**, qui prévoit expressément que :

« L'entente dont les modalités sont définies à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme support.

L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant.

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en

entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s).

L'entente ne concourt à la satisfaction des obligations en matière d'équipes de jeunes ou d'équipes Seniors :

- qu'au profit du seul club support, et pas en faveur de l'autre ou des autres club(s) constituant(s),

- qu'à la condition que le club support compte dans son effectif, au minimum 6 licencié(e)s de la catégorie d'âge concernée, et en aligne au moins 3 sur chaque feuille de match.

Pour le football d'animation, le club doit avoir au moins 5 licenciés dans l'effectif et au moins 3 alignés sur chaque feuille de match. »

4 / RETOUR SUR LES REUNIONS COMITE DE DIRECTION / PRESIDENT(E)S DES CLUBS YVELINOIS, PUIS NOUVEAUX PRESIDENT(E)S DE CLUBS, DU 17/9/2022

Le Comité ne peut que vivement regretter que **seulement 45 clubs étaient présents ou représentés**, le 17/9, pour une réunion qui avait pourtant pour ambition de leur donner de nombreuses informations importantes et de répondre à leurs questions.

On notera que si 51 clubs avaient décliné l'invitation, **58 clubs n'ont même pas pris la peine de répondre à l'invitation**, malgré de nombreux rappels.

L'important est toutefois que la réunion ait été utile aux clubs présents et ait permis des échanges fructueux sur de nombreux sujets importants en ce début de saison, comme la **réduction du nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation dans les compétitions de jeunes**, l'**évolution du Statut de l'Arbitrage**, les **nouvelles modalités d'inscription aux formations techniques**, le **dispositif d'aide à la formation**, la **réduction d'impôt en faveur des bénévoles** et la mise en place du **dispositif « Service Civique » en faveur des clubs**.

En outre, un rappel a été fait sur les **délais à respecter pour les demandes de dérogations d'horaires et de dates** et sur les **obligations de certains clubs en matière d'encadrement technique de leurs équipes**.

Après le traditionnel temps Questions / Réponses, les clubs ont reçu une bâche réalisée par le District et à installer sur leurs terrains, appelant au **Respect** et à la **Tolérance pour les rencontres de nos jeunes footballeurs**.

L'après-midi, une rencontre était organisée avec les **nouveaux Présidents de clubs**, dans le but de déterminer quels étaient les sujets importants qu'ils ont à aborder dès leur prise de fonctions et agir pour que le District puisse leur apporter les informations nécessaires.

Un procès-verbal de cette réunion a été établi et transmis aux clubs concernés, ainsi qu'aux membres du Comité de Direction.

Chacun des thèmes fera l'objet d'un texte court exposant l'essentiel de ce qu'il faut savoir, avec indication des textes applicables.

5 / LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE EN FAVEUR DES CLUBS YVELINOIS

Le Comité a fait le point quant à la mise en place du dispositif du Service Civique en faveur des clubs, consistant pour le District, en obtenant un agrément collectif, à permettre aux clubs qui le souhaitent de **bénéficier de volontaires dits Services Civiques** au sein de leur association.

A la suite de l'information donnée aux clubs lors de la réunion Comité de Direction / Président(e)s de clubs du 17/9, puis par e mail, 20 clubs se sont déclarés candidats pour pouvoir disposer d'un Service Civique, dans le cadre de l'agrément collectif sollicité et obtenu par le District pour 25 postes.

Pour rappel, le dispositif a pour but de permettre de mener, dans les clubs, des actions d'intérêt général via des Services Civiques, sur les thèmes importants pour le football, notamment :

- **la promotion de la mixité dans le football et le développement du football féminin** dans les Yvelines,
- **la valorisation de l'Esprit Sportif et la lutte** contre les incivilités et la violence dans le Football Yvelinois,
- **la promotion du Programme Educatif Fédéral,**

thèmes qui font partie intégrante de la vocation et du projet du District.

A ce jour, 8 clubs, pour 17 Services Civiques, ont finalisé leur engagement dans le processus proposé par le District.

Il est rappelé que, de son côté, le District a recours :

- d'une part, comme chaque année, à des Services Civiques.

Ils sont 2 cette saison, l'un s'occupant de la mise en œuvre du Programme Educatif Fédéral et l'autre du développement du Football Féminin.

- d'autre part, pour la 1^{ère} fois cette saison, à 2 alternant(e)s :

L'une participe, sans en faire partie, au fonctionnement de la Commission de Discipline.

L'autre participe à la gestion des Services Civiques des clubs et il est apte, notamment, à effectuer des visites sur le terrain et à épauler le Réfèrent salarié du District, afin de disposer d'un suivi optimal, l'organisation étant supervisée par le Directeur du District.

6 / LES REUNIONS DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DES 24/10 et 7/11//2022

Comme il en a pris l'engagement, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque les sujets abordés lors des dernières réunions du Comité de Direction de la Ligue.

*** La réunion du 24/10/2022**

➤ Les comptes de la Ligue de la saison 2021 / 2022

Comme c'est devenu une habitude, la Ligue n'a envoyé le Compte de résultat et le Bilan aux membres du Comité de Direction **que le dimanche 23/10, à 18 h 58, pour une réunion du Comité le lundi 24/10 à 18 H 30 ...**

Le Compte de résultat, qui atteint **12,1 M€**, ne comprenait que **8 postes de dépenses et 5 postes de recettes** et ces postes ne correspondaient pas à ceux qui sont utilisés pour le Budget prévisionnel (où figurent 37 postes de dépenses et 17 postes de recettes), **ce qui interdit toute comparaison et donc toute analyse sérieuse.**

Le Compte de résultat n'était en outre accompagné d'**aucune présentation synthétique de la situation financière** de la Ligue.

Estimant ne pas être en mesure d'examiner sérieusement les chiffres présentés, le Président Jean-Pierre MEURILLON a **voté contre** l'arrêté des comptes de la Ligue de la saison 2021 / 2022.

Pour information, la Ligue a dégagé, lors de la saison 2021 / 2022, un **excédent de 1 538 664 €**, soit **14,62 %** du montant de ses charges d'exploitation, ce qui **est tout à fait considérable.**

Pour mémoire, les excédents de la Ligue ont atteint, lors des 5 dernières saisons, un total de **4 413 356 €**, soit en moyenne, **882 267 € par saison :**

. saison 2021 / 2022 :	1 538 664 €
. saison 2020 / 2021 :	53 117 €
. saison 2019 / 2020 :	892 448 €
. saison 2018 / 2019 :	1 198 781 €
. saison 2017 / 2018 :	730 346 €

➤ **Le projet de réforme des Championnats du Dimanche Matin**

Le Comité de Direction a examiné le projet de réforme des Championnats du Dimanche Matin, dont l'objectif est de faire face à la diminution du nombre d'équipes engagées, qui conduit à rendre impossible l'organisation de Championnats dans certains Districts.

Il s'agirait de redonner de l'intérêt aux championnats départementaux du dimanche matin, de proposer une offre de pratique attrayante et de proximité, de rétablir une structure pyramidale cohérente et de rééquilibrer la répartition des équipes, ce qui conduirait à « basculer » l'actuel niveau Régional 3 au niveau départemental et à maintenir 2 divisions au niveau régional (R 1 et R 2).

Il est prévu de mettre en place la réforme sur les saisons 2023 / 2024 à 2025 / 2026, à l'issue de laquelle seraient constitués 1 groupe de 12 équipes en R 1 et 2 groupes de 12 équipes en R 2, les autres équipes évoluant en Championnat Départemental 1.

La possibilité serait laissée aux Districts qui ne disposeraient pas d'un nombre d'équipes suffisant d'organiser un Championnat Interdépartemental.

➤ **Les modifications au Statut de l'Arbitrage (Cf. ci-après le point N° 13)**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON est revenu sur les points suivants :

- la mise en oeuvre du décret du 11/6.2011, imposant l'intégration dans la formation des Arbitres des Fédérations agréées, d'une **sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent**

Toujours rien de nouveau à ce sujet, puisque restent toujours en attente les décisions à prendre portant sur :

- . sa date d'effet, car il s'agit d'éviter que la mise en oeuvre de cette obligation ne soit décidée avec un effet qui serait immédiat,
- . les modalités de la mise en oeuvre (intégration dans le cursus ou obligation dont le respect conditionnerait la nomination de l'Arbitre ?),
- . la modification du coût de la formation, donc du droit d'inscription à la Formation Initiale à l'Arbitrage,
- . l'intégration de ce coût dans la part revenant aux Districts sur le droit d'inscription (actuellement 50 € sur le droit de 90 €).

- la réflexion actuellement menée par le District quant au **recours aux accessions générationnelles dans les compétitions de jeunes à 11**

- **les relations financières Ligue / Districts** pour ce qui concerne les formations techniques (C.F.F.), les Certifications, les Formations

Initiales à l'Arbitrage et les formations du Programme Fédéral de Formation des Dirigeants

* **La réunion du 7/11/2022**

Le Comité a adopté, en vue de l'Assemblée Générale de la Ligue du 26/11, le Budget prévisionnel 2022 / 2023 réactualisé et le Budget prévisionnel 2023 / 2024.

A noter que pour chacun de ces deux exercices, l'excédent estimé est de l'ordre de 450 000 €.

Le Comité a également adopté l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et pris connaissance des candidatures relatives à l'élection des délégués représentant les clubs à statut amateur siégeant aux Assemblées de la F.F.F. et de la Ligue du Football Amateur.

7 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2022 / 2023

Le Comité de Direction procède aux nominations suivantes :

➤ **COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE**

M. Gaël DELOIRIE (Représentant suppléant de la Commission Départementale de l'Arbitrage)

➤ **COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

M. Jean-Pierre ELISABETH

➤ **COMMISSION PROMOTION, INFORMATION, COMMUNICATION**

M. Jean François DUPONT

La nomination de la **Commission du Football en Milieu Scolaire** interviendra lors de la prochaine réunion du Comité.

D'ici là, Mme Stéphanie PLET assurera la présidence de la Commission.

8 / POINT D'ETAPE DES GROUPES DE REFLEXION

Le Comité fait un point d'étape des Groupes de réflexion constitués par le Comité dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'actions 2020 / 2024, sur les thèmes suivants :

La communication du District

M. Florent BAUDOIN, animateur du Groupe de réflexion, présente et commente les résultats du sondage qui a été effectué à propos de la communication du District, en distinguant la communication selon qu'elle est dispensée par :

- la messagerie officielle,
- le journal numérique,
- le site internet,
- Facebook,
- l'Instagram DYF Féminin.

Ce sondage portait sur :

- . la **connaissance des outils de communication** du District,
- . la **fréquence de leur consultation**,
- . leur avis sur **leurs contenus, leur lisibilité, leur fréquence de mise à jour ou de parution**,
- . la communication vers **les licencié(e)s et les clubs**,
- . la question de **l'adéquation des moyens consacrés par le District à sa communication**.

La question a également été posée de la possibilité d'un apport de leur aide ou de leur compétence pour concourir à améliorer la communication du District.

Ces résultats vont maintenant faire l'objet d'une analyse dans le but de déboucher sur des mesures concrètes à mettre en œuvre pour améliorer la communication du District.

Par ailleurs, il est convenu que la réflexion qui a été initiée par le Groupe sera désormais poursuivie par la Commission Promotion, Information, Communication.

* **L'instauration d'un Référent de secteur**

Mme Dorette ETEME ELANGUE, animatrice du groupe de réflexion, rappelle qu'il a été décidé, lors de la réunion du Comité du 14/9, de **répartir les membres du Comité, par binômes, entre les 7 secteurs** qui ont été définis.

Il apparaît toutefois qu'une adaptation est sans doute à envisager quant aux binômes désignés sur 2 des 7 secteurs.

Les clubs vont maintenant être officiellement informés des objectifs de la démarche d'institution du Référent de secteur, puis **les Référents de secteur prendront contact, par téléphone, avec les Présidents des clubs** de leur secteur, pour être à leur écoute et échanger avec eux, sur tous les sujets qui les préoccupent ou les intéressent, toutes suggestions et propositions étant les bienvenues.

* **La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football**

M. Thierry MOURAUX, animateur du groupe de réflexion, rappelle que sont en cours de mise en œuvre, pour le District, des mesures comme la réduction de la consommation d'énergie et de papier, l'optimisation des déplacements ou la mise en place de bonnes pratiques.

Un exemple : remplacer les sacs en matière plastique utilisés par le District par des sacs constitués d'une autre matière, mais en tenant compte du coût supplémentaire que cela peut engendrer.

Par ailleurs, la question des **valeurs dans le Football** fera l'objet d'une communication de M. Jean-Eric INACIO lors de la prochaine réunion du Comité de Direction.

Quant à la question de **l'accueil des nouveaux Présidents de clubs**, elle est en cours de traitement dès lors qu'elle a été abordée lors de la réunion du 17/9 (cf. ci-avant le point N° 4).

Un procès-verbal de la réunion a été établi et transmis aux clubs concernés, ainsi qu'aux membres du Comité de Direction **et chacun des thèmes fera l'objet d'un texte court exposant l'essentiel de ce qu'il faut savoir**, avec indication des textes applicables.

9 / LE REMPLACEMENT DE M. MICHEL ROBLES, CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL - PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL (P.P.F.)

M. Michel ROBLES, C.T.D. P.P.F. du District des Yvelines depuis de nombreuses saisons, a été admis à la retraite le 30/9/2022.

Le District reste, à ce jour, dans l'attente de son remplacement par la Ligue.

10 / LA TECHNIQUE

En l'absence de C.T.D. P.P.F., toujours pas remplacé par la Ligue, M. Ali SAHALI fait le point quant aux actions techniques organisées depuis la dernière réunion du Comité de Direction, aux prochaines formations techniques devant être organisées par le District, ainsi qu'aux opérations de détectations / sélections.

I - FORMATIONS

✓ C.F.F. 2 - module U 13 : les 6 et 7/10, au District

19 candidats présents, 15 clubs représentés

✓ C.F.F. 2 - module U 15 : les 13 et 14/10, au District

17 candidats présents, 1 absent, 12 clubs représentés

✓ C.F.F. 1 - module U 9 mineurs : les 2 et 3/11, à CONFLANS SAINTE-HONORINE

17 candidats présents, dont 1 Féminine 1 absent, 9 clubs représentés

✓ C.F.F. 1 - module U 9 : les 4 et 5/11, au District

17 candidats présents, dont 1 Féminine 1 absent, 9 clubs représentés (1 arrêt en cours de formation)

✓ C.F.F. 1 module U 11, les 7 et 8/11, au District

17 candidats présents dont 1 Féminine, 2 absents, 9 clubs représentés

✓ Module Futsal Initiation, programmé les 22 et 23/10

Module annulé, faute de candidats. Il sera reprogrammé en février 2023.

Prochaines formations :

✓ Educateur.trice Module U 6 - U 7 : le 19/11

Nombre de stagiaires inscrits : 6 (incomplet) - Module annulé.

✓ C.F.F. 2 - module U 13, les 24 et 25/11, au District

Nombre de stagiaires inscrits : 18 (complet)

✓ Certification C.F.F. 1-2-3 : le samedi 29/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Nombre de candidats participants :

. C.F.F.1 : 9 / 13 inscrits dont 1 féminine (3 absents + 1 supplémentaire), 8 clubs représentés - 8 validations

. C.F.F.2 : 4 / 4 inscrits, 4 clubs représentés = 3 validations

. C.F.F.3 : 1 / 1 inscrit, 1 club représenté = 1 validation

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détectations / Sélections)

✓ U 13 G (nés en 2010)

1^{er} tour sur 6 ½ journées, les 25,26 et 27/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

237 joueurs présents sur 249 inscrits (soit 95 %), 55 clubs représentés (soit 44,72 %)

Prochaines échéances : 2^{ème} tour sur 3 ½ journées, les 16, 23 et 30/11 et Finale Départementale à CLAIREFONTAINE : le samedi 17/12

Gardiens de but : U 13 G (nés en 2010)

1^{ère} séance de détection / perfectionnement sur ½ journée, le 6/11, à PLAISIR

16 joueurs inscrits, 19 participants (1 absents + 4 ajouts), 16 clubs étaient présents sur 19 inscrits

Prochaine échéance : 2^{ème} séance de détection / perfectionnement sur ½ journée, le 4/12

✓ U 15 G (nés en 2008)

1^{er} tour sur une ½ journée, le 28/9, à HARDRICOURT

16 joueurs présents sur 45 joueurs inscrits, issus de 4 clubs

Finale Départementale sur une ½ journée, le 12/10 à MAURECOURT

27 joueurs présents sur 36 joueurs inscrits, issus de 6 clubs

Stage de perfectionnement sur 1 journée, le 24/10 à CLAIREFONTAINE

21 joueurs sur 22 joueurs inscrits, issus de 7 clubs

Match de préparation face aux U 15 du F.C. VERSAILLES 78 : le 28/10 à VERSAILLES :

18 joueurs, issus de 7 clubs

Rencontres Interdistricts sur 1 journée, le 2/11, à Morfondé

14 joueurs sur 16 inscrits, issus de 7 clubs

Résultats : 78 / 75 : 2-0 78 / 93 : 0-3 78 / 92 : 1-0

✓ U 15 F (nées en 2008)

1^{er} tour sur une ½ journée, le 5/10, à CHAVENAY
39 joueuses sur 54 inscrites, issues de 10 clubs
Finale Départementale sur une ½ journée, le 19/10, à CROISSY-SUR-SEINE
26 joueuses présentes sur 31 joueuses inscrites, issues de 6 clubs
Stage de perfectionnement sur 1 journée, le 24/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
23 joueuses, issues de 5 clubs
Match de Préparation face aux U 14 G. du F.C. VERSAILLES 78 : le 28/10 à VERSAILLES -
16 joueuses, issues de 4 clubs
Rencontres Interdistricts sur 1 journée, le 31/10, à Morfondé
Participation : 16 joueuses, issues de 3 clubs
Résultats : 78 / 75 : 1-1 78 / 93 : 4-1 78 / 92 : 0-0

✓ Gardiens de but : U15 G (nés en 2008)

Détection sur ½ journée, le 9/10, à GUYANCOURT
4 joueurs sur 6 inscrits, issus de 4 clubs

✓ U 16 G (nés en 2007)

1^{ère} phase départementale de détection sur 2 ½ journées :
le 21/9, à FONTENAY-LE-FLEURY - 29 joueurs présents sur 48 inscrits, issus de 6 clubs
le 12/10, à MANTES-LA-JOLIE - 23 joueurs, issus de 4 clubs
Match de préparation face aux U 17 du PARIS SAINT-GERMAIN : le 19/10, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : 16 joueurs, issus de 3 clubs
Rencontres Interdistricts sur 1 journée, le 2/11, à Morfondé
15 joueurs présents sur 16 inscrits, issus de 3 clubs
Résultats : 78 / D.75 : 1-1 78 / 93 : 0-1 78 / 92 : 1-1

III - DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

Les Labels Jeunes - Crédit Agricole

La Commission départementale des Labels s'est réunie le 18/10, en visioconférence, où les modalités de communication et le calendrier de déploiement des 3 dispositifs et de remise des dotations F.F.F. et Crédit Agricole aux clubs lauréats la saison passée ont été actées.

Le partenariat avec le Crédit Agricole se poursuit sur les 3 Labels. Une dotation complémentaire à Nike attribuée par le Crédit Agricole aux clubs lauréats des 3 Labels la saison passée sera remise lors d'une cérémonie officielle organisée le 2/2/2023, au siège du District.

Les remises officielles de la dotation Nike seront à organiser au sein des clubs concernés, à l'issue de la livraison des dotations au District.

Ces remises seront à programmer entre novembre 2022 et mai 2023 au sein des clubs concernés, en invitant un représentant du Crédit Agricole à s'y associer.

La campagne 2023/2026 est officiellement lancée.

Le logiciel de candidature et d'autodiagnostic, via Footclubs mis en place par la F.F.F., est opérationnel pour les 3 Labels et tous les clubs ont toujours la possibilité d'effectuer l'**autodiagnostic de leur structure**, sans candidater, afin d'évaluer leur capacité à obtenir la Labellisation.

La date limite de candidature, tous Labels confondus, est fixée **au 15/12/2022, à minuit**.

Une réunion de présentation des différents dispositifs Labels pour cette saison est programmée **le 15/11**, en format visioconférence/webinaire, pour permettre aux clubs de préparer leur dossier de candidature.

11 / L'ARBITRAGE

M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A.) fait le point quant à l'activité de la C.D.A..

➤ Les Formations Initiales en Arbitrage

La 1^{ère} session de Formation Initiale des Arbitres de Football à 11 a été organisée les 10, 11, 18 et 25/9, avec 20 candidats admis à l'examen théorique.

Une 2^{ème} session a été organisée les 8, 9, 16 et 20/10.

Sur 19 candidats arbitres inscrits, 16 se sont présentés à l'examen théorique final qui a recueilli 100 % de réussite.

La prochaine session de formation se tiendra les 14, 15, 21 et 28/1/2023.

En outre et afin de permettre aux clubs de se mettre en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage, la C.D.A. a décidé d'avancer aux 4, 5, 11 et 12/2/2022, la formation qui était prévue au mois de mars.

➤ **Le point sur les effectifs des Arbitres**

A la date du 9/11/2022, le **District des Yvelines compte 291 Arbitres**, soit **une hausse de 15,02 %** par rapport à l'année dernière, de date à date (253).

Par rapport à l'effectif de juin 2022, le District enregistre une baisse de 13.39 % ce qui est peu par rapport aux années passées.

En comparaison avec les autres Districts Franciliens, seul le District du Val d'Oise compte davantage d'Arbitres (329) mais l'écart se resserre.

Au niveau régional, au 9/1/2022, **la Ligue compte 1 855 Arbitres**, soit **une hausse de 11,01 %** par rapport à l'année dernière, de date à date (1 671).

Au niveau national, 17 788 licences sont enregistrées, soit **une hausse de 3,36%** par rapport à la saison passée, de date à date (16 412).

Ces résultats traduisent la bonne santé globale de l'arbitrage français, en matière de recrutement et plus encore, au niveau des Yvelines.

➤ **L'arbitrage régional**

M. Brice PARINET revient sur les différentes actions au niveau régional depuis la prise en main de la Commission Régionale de l'Arbitrage (C.R.A.) par son nouveau Président.

Un temps d'échange a été organisé, en urgence, par la C.R.A. sur la réforme du Statut de l'Arbitrage.

A cet égard, la C.D.A. des Yvelines a été sollicitée sur plusieurs points et a rendu des propositions, fruit d'une réflexion commune avec le Président du District.

En outre, la C.R.A. a sollicité par mail, les Présidents de C.D.A. pour combler la baisse des effectifs régionaux et la création de nouveaux Championnats qui n'a pas été anticipée.

Sur la base de ces consultations, sans vote des Présidents de C.D.A. en C.R.A. plénière, une nouvelle répartition des désignations a été votée par le Comité de Direction de la Ligue, nouvelle répartition qui augmente significativement le nombre de rencontres régionales à couvrir par le District.

La C.D.A. fera de son mieux pour que l'augmentation du nombre des Arbitres alloués aux compétitions régionales n'impacte pas les clubs des Yvelines du niveau départemental.

La C.R.A. a également sollicité la C.D.A. afin que 3 de ses membres intègrent la Section Formation de la C.R.A. en vue de former les futurs Arbitres de la Fédération.

Les membres en question sont Guillaume DANGLADE, Gabriel HENRY et Brice PARINET.

Enfin, il a été convenu, que le District des Yvelines accueillerait la prochaine formation d'Arbitres Futsal au mois de décembre sur son territoire, en partenariat avec le District des Hauts de Seine.

Les actions de la C.D.A.

La C.D.A. a organisé les différents rassemblements de début de saison pour toutes ses populations : Arbitres Seniors, Arbitres Football Diversifié, Jeunes Arbitres, et Observateurs en Arbitrage, stages qui sont l'occasion de donner les consignes techniques et de rappeler aux Arbitres l'ensemble de leurs devoirs.

Le premier des **3 rattrapages des tests physiques** a également été réalisé à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX. La Commission tient à en remercier la municipalité.

Pour rappel, les Arbitres de District ont **jusqu'au 15/12/2022** pour réaliser leurs tests physiques et théorique, sans quoi ils ne seront plus désignables jusqu'à la fin de la saison et seront automatiquement rétrogradés la saison prochaine.

Pour la première fois depuis sa création, la **Classe Arbitrage du Collège Jules Verne des MUREAUX** va réaliser **un stage de 3 jours au Centre National du Football de CLAIREFONTAINE**, les 22, 23 et 24/11/2022.

Ce stage est financé par la Cité Educative des MUREAUX, en lien avec la Préfecture des Yvelines, la Municipalité, le Collège ainsi que le mécène de la classe. L'encadrement sera assuré par des enseignants, mais aussi des membres de la C.D.A. puisque le District des Yvelines est partie prenante dans ce projet.

A cette occasion, la chaîne M 6 viendra réaliser un reportage sur la classe Arbitrage pour son journal télévisé de 12 h 45.

La Commission organisera le **Stage Supérieur des Arbitres de District** (D 1, D 2 et D 3) le samedi 26/11, au siège du District et le **Stage** de la Filière Arbitrage Régional les 9, 10 et 11/12, à CLAIREFONTAINE, en partenariat avec le District des Hauts de Seine.

➤ L'utilisation de la plateforme Dartfish

Il avait été rappelé au Comité, lors de sa réunion du 14/9, qu'il avait été recouru, à titre expérimental durant la saison 2021 / 2022, à la plateforme Dartfish, en vue de permettre de faciliter la formation continue des Arbitres départementaux

De septembre à juin, la plateforme Dartfish a été consultée à 682 reprises par les Arbitres Yvelinois, qui sont particulièrement satisfaits de la mise en place de ce support de formation continue.

Ce média avait en outre permis de transmettre :

- . des documents relatifs aux Lois du jeu,
- . des supports d'aide à la préparation athlétique,
- . des tests interactifs vidéo, avec corrigé et éléments de langage technique,
- . des informations sur la politique technique départementale.

Le Bureau a décidé de la reconduction du recours à la plateforme Dartfish pour la saison 2022 / 2023, en souhaitant que la Commission Départementale de l'Arbitrage en fasse la promotion auprès de tous les Arbitres Yvelinois.

12 / NOMINATION D'ARBITRES

Sur la proposition de la C.D.A., le Comité procède à la nomination, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des **34 candidats-Arbitres** suivants, admis à l'issue de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} session de Formation Initiale des Arbitres de Football à 11, qui ont été organisées les 10, 11, 18 et 25/9 puis les 8, 9, 16 et 20/10.

1^{ère} session :

AURE Marc	A.S. BOIS D'ARCY
CHNAITI Wissam	O.F.C. LES MUREAUX
EL HIMAR Karim	VILLENES ORGEVAL F.C.
GUEI Cédric	A.S. MAUREPAS
HAMMAMI Nabil	E.S. TRAPPES
JELLABA Radouane	F.C. COIGNIERES
LARROQUE Maxime	E.S. TRAPPES ES
MANOT Amaury	F.C. SAINT-ARNOULT 78
MAROT Quentin	REGION HOUDANAISE F.C.
MAROT Samuel	REGION HOUDANAISE F.C.
MORIN Adrian	TREMBLAY-SUR-MAULDRE F.C.
MOUSSA Lyes	A.S. POISSY
NASSIF Elias	F.C. VERSAILLES 78
NDIAYE Mohamed	E.S. TRAPPES
OUDAHMAN Younes	CONFLANS F.C.
SEMEDO DE BRITO Ilane	O.F.C. LES MUREAUX
TIFFANNEAU Mahé	CONFLANS F.C.
TZELVELIS Alexis	F.C. VERSAILLES 78

2^{ème} session :

AABIRATE Badr	U.S.M. CLAYES-SOUS-BOIS
BAGAYOCO Mamadou	O.F.C. LES MUREAUX
BENTAHAR Noufal	MAGNY 78 F.C.
CLEMENT Florian	A.J.S.L. MEZIERES
DIACKO Adama	MAGNY 78 F.C.
EL FALLAH EL IDRISSEI Younes	Indépendant
HALAFU-MOLISHO Schadrac	EPINAY ACADEMIE FOOTBALL
LE HELLEY Sébastien	BONNIERES FRENEUSE F.C.
LERAY Benoit	MAGNY 78 F.C.
MENDY Bryan	F.C. MANTOIS 78
OUERGHI Jihed	O.F.C. LES MUREAUX
PIERI Marc	A.S. POISSY
REINAGEL Corentin	LE VESINET F.C.
SAIDALI Houlais	A.S. BOIS D'ARCY
SOUJILAH Abdallah	ANDRESY F.C.
TEIXEIRA DA SILVA CAMPOS Carlos Manuel	A.S. GARCHES PORTUGAIS

13 / LES MODIFICATIONS AU STATUT DE L'ARBITRAGE

Le Comité de Direction de la Ligue a, le 24/10/2022, pris un certain nombre de décisions liées aux modifications au Statut Fédéral de l'Arbitrage qui avaient été adoptées par l'Assemblée Fédérale du 11/12/2021.

Elles portent sur :

- **l'Arbitre de club et l'Arbitre-assistant de club**, qui ne sera pas soumis à la réussite à un examen théorique, qui sera prioritaire pour diriger une rencontre en cas d'absence d'Arbitre officiel désigné mais qui ne fera pas partie de l'effectif des Arbitres permettant de satisfaire aux obligations des clubs en matière d'arbitrage
- **les obligations des clubs**, qui restent celles qui figuraient dans le Statut Régional de l'Arbitrage et ne sont donc pas aggravées malgré l'augmentation quasi-générale, par le Statut Fédéral, du nombre d'Arbitres à fournir par les clubs, le Statut Régional étant déjà, depuis de nombreuses années, aggravé par rapport au Statut Fédéral

A noter toutefois que seront applicables, à compter de la saison 2023 / 2024 :

- . l'augmentation du nombre d'Arbitres imposé aux clubs évoluant dans les Championnats de Ligue 1, Ligue 2, N 1, N 2, N 3, R 1, R 2, R 3, et en Championnat de France Féminin de D 1,
- . l'obligation, à partir du Championnat National 3, qu'un certain nombre des Arbitres aient été formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes,
- . l'augmentation, à partir des clubs participant au Championnat Régional 3, du nombre des Arbitres qui devront être majeurs.

Par ailleurs, le Président Jean-Pierre MEURILLON a rappelé que dans le District des Yvelines, il avait été voté par l'Assemblée Générale du 10/6/2017, avec 98,95 % des voix, la disposition selon laquelle pour les clubs de District (hors ceux évoluant en D 1 Senior) « une Arbitre Féminine est comptabilisée comme représentant 2 Arbitres Officiels », ce qui est clairement, pour les clubs, une incitation à amener à l'arbitrage des Arbitres Féminines.

Il a donc proposé que cette disposition soit maintenue, et étendue à tout le territoire de la Ligue.

La Ligue n'a pas accepté cette proposition, estimant que cela aurait pour conséquence, lorsqu'un club compte une Arbitre féminine dans son effectif, une diminution du nombre global des Arbitres devant être mis à la disposition de sa Ligue ou de son District.

Elle préférerait que le club qui compte une Arbitre féminine dans son effectif soit bénéficiaire d'1 joueur muté supplémentaire à utiliser dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix.

Restent toutefois à déterminer les conditions de la mise en œuvre d'une telle disposition, qui devra être précisément cadrée.

- **la valorisation du Référent en Arbitrage**, pour laquelle la Ligue a estimé que l'urgence n'était pas caractérisée et a décidé de surseoir à statuer sur le sujet, dont il est dommage que, depuis l'Assemblée Fédérale du 11/12/2021, donc depuis 10 mois, il n'ait pas pu faire l'objet d'une réflexion aboutie.

- **la mise en place d'un droit de mutation, en cas de démission d'un Arbitre de son club formateur**

La Ligue a décidé que :

- . ce droit de mutation sera dû **uniquement dans le cas** où le club quitté est le club formateur de l'Arbitre, étant rappelé que le changement de résidence de plus de 50 km est un des cas de non-paiement du droit de mutation,
- . ce droit sera **redistribué, à la demande du club formateur**, par la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente, par l'attribution à ce club, de **90 €, sous la forme d'un Bon de Formation Initiale en Arbitrage**, valable pour la saison qui suit le départ de l'Arbitre.

Par ailleurs, le Comité de Direction de la Ligue a apporté un certain nombre de modifications portant sur les **désignations des Arbitres et Arbitres-assistants qui sont sous la responsabilité des Commissions Départementales de l'Arbitrage** lors des rencontres des Championnats Régionaux et des Coupes Régionales.

Comme déjà indiqué, **ces nouvelles désignations augmentent significativement le nombre de rencontres régionales à couvrir par le District.**

La C.D.A. tentera de faire en sorte que l'augmentation du nombre des Arbitres alloués aux compétitions régionales n'impacte pas trop gravement les équipes des Yvelines évoluant dans les compétitions départementales.

14 / LES FINANCES

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District, fait le point sur le compte de résultat et le bilan, arrêtés au 30/6/2022, puis sur les relevés clubs.

➤ **Le compte de résultat et le bilan, arrêtés au 30/6/2022**

Le Compte de résultat a été transmis aux membres du Comité, accompagné du Bilan et du document de présentation des comptes qui sera adressé aux clubs en vue de l'Assemblée Générale du 2/12.

Les rapports du Commissaire aux comptes leur seront transmis, dans les jours qui viennent, dès que le District les aura reçus.

La saison 2021 / 2022 s'est clôturée sur un **résultat d'exploitation négatif de 81 498 €**, montant un peu plus élevé que celui qui figurait dans le Compte prévisionnel présenté lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2022 (64 036 €), mais proche de celui qui figurait au Budget prévisionnel (91 300 €).

Pour mémoire, le résultat d'exploitation était, à l'issue de la saison 2018 / 2019, dernière saison avant Covid, déficitaire de 52 389 €.

Le **résultat global** de l'exercice 2021 / 2022 est un **déficit de 76 863 €**, montant un peu plus élevé que celui qui figurait dans le Compte prévisionnel présenté lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2022 (59 936 €), mais très proche de celui qui figurait au Budget prévisionnel (83 100 €).

Pour mémoire, le résultat global était, à l'issue de la saison 2018 / 2019, dernière saison avant Covid, déficitaire de 46 110 €.

A noter qu'un montant total de 96 454 € est constitutif de dotations aux amortissements, ce qui n'entraîne pas de décaissements.

Après qu'aient été données quelques précisions sur certains postes de dépenses et de recettes, le **Comité, à l'unanimité, arrête les comptes du District** de la saison 2021 / 2022 et **adopte donc le Compte de résultat du District et le Bilan au 30/6/2022.**

Par ailleurs, le Comité décide de proposer à l'Assemblée Générale **d'imputer le résultat négatif de la saison 2021 / 2022, soit 76 863 €, sur les « Autres réserves ».**

Les Rapports du Commissaire aux Comptes seront produits dans les tout prochains jours.

Les explications nécessaires figurent dans le document de présentation qui sera, comme le Compte de résultat, le Bilan et les Rapports du Commissaire aux comptes, adressé aux clubs dans les délais statutaires et toutes informations souhaitées pourront bien entendu être obtenues par les clubs lors de l'Assemblée Générale.

➤ **Les Relevés Clubs**

Le Comité avait, le 14/9, fait le point quant aux relevés clubs et au **solde des indemnités d'arbitrage de la saison 2021 / 2022** et décidé de leur appliquer les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif du District, ce qui entraîne la perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable à toutes les équipes Seniors et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Départemental.

4 clubs restent redevables envers le District d'une somme totale de 2 584 €.

Par ailleurs, 25 clubs restent redevables envers le District d'une somme totale de **16 601 € au titre du solde des indemnités d'arbitrage de la saison 2021 / 2022.**

Un autre relevé clubs va être émis très prochainement.

15 / L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2/12/2022

Le Comité de Direction adopte l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du District qui se tiendra le 2/12/2022, au siège du District :

Accueil des Délégués par le Président Jean-Pierre MEURILLON, vérification des pouvoirs, remise des bulletins de vote
1 / *Election d'un membre du Comité de Direction, au titre de membre indépendant, en remplacement de M. Yves AVOIRTE, démissionnaire*
2 / *Allocution du Président*
3 / *Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18/6/2022*
4 / *Présentation des comptes au 30/6/2022*
5 / *Rapports du Commissaire aux comptes (Rapport général et rapport spécial)*
6 / *Approbation des comptes au 30/6/2022*
7 / *Affectation du résultat de l'exercice 2021 / 2022*
8 / *Résultat de l'élection d'un membre du Comité de Direction*
9 / *Informations aux clubs*
Les modifications aux statuts du District résultant des modifications apportées aux Statuts-types des Districts
10 / *Intervention du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines*
11 / *Remise de récompenses liées à l'Esprit Sportif*
Clôture de l'Assemblée Générale
Pot de l'amitié.

Cet ordre du jour sera publié dans le N° 1733 du journal numérique « Yvelines Football », du 15/11/2022 et bien sûr transmis aux clubs dans les délais statutaires avec tous les documents nécessaires.

16 / LE REMPLACEMENT DE M. YVES AVOIRTE DANS SES FONCTIONS DE MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DES MEMBRES INDEPENDANTS

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales, qui s'est réunie le 13/10, a constaté que **M. Brice PARINET** remplissait les conditions générales d'éligibilité telles qu'elles sont fixées par l'article 13.2.1 des Statuts du District.

Le procès-verbal de la réunion de ladite Commission a été publié dans le N° 1731 du journal numérique « Yvelines Football », du 2/11/2022 et sera transmis aux clubs Yvelinois avec les documents relatifs à l'Assemblée Générale du 2/12/2022.

17 / LES EFFECTIFS DES LICENCIÉ(E)S

➤ **Le District** comptait, au 31/10/2022, **38 627 licencié(e)s**, soit 793 de plus qu'au 31/10/2021 (37 834).

La hausse globale atteint donc **2,10 %**.

S'agissant des effectifs des catégories du Football Libre masculin, la situation est contrastée :

. le nombre de licenciés Vétérans est en très légère augmentation (+ 1,95 %), tandis que celui des licenciés Seniors, est en baisse (- 5,65 %),

. le nombre de licenciés U 19 et U 20 baisse globalement de 5,89 % (respectivement, - 12,63 % et + 2,15 %),

. le nombre de licenciés U 17 et U 18 baisse globalement de 2,89 % (respectivement, + 13,42 % et - 18,34 %),

. le nombre de licenciés U 15 et U 16 est en hausse globale de 11,77 % (respectivement, + 18,88 % et + 3,94 %),

. le nombre de licenciés U 14 est en hausse de 13,77 %.

Le Football Féminin est lui aussi en hausse (+ **9,53 %**), puisqu'on constate, au 31/10/2022, 2 712 licenciées contre 2 476 au 31/10/2021.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en **baisse de 2,06 %** (- 350 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (+ **9,30 %**) au 31/10/2022 (4 338 contre 3 969 au 31/10/2021) dont + **8,56 %** pour les Dirigeant(e)s et + **12,83 %** pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera enfin qu'au 31/10/2022, le District comptait **88,75 %** du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.

Au 31/10/2021, ce pourcentage atteignait 102,65 %.

Le District compte, **au 9/11/2022, 40 498 licencié(e)s**.

Pour mémoire, le District comptait :

à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 519 licencié(e)s**

à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**

à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**

La Ligue, de son côté, comptait au 7/11/2022, **256 337 licencié(e)s**, contre 250 512 au 7/11/2021.

La hausse (+ 5 825 licencié(e)s) était ainsi de **2,32 %**.

Rappelons qu'elle comptait :

à la fin de la saison 2021 / 2022, **290 015 licencié(e)s**

à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**

à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**

18 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité de Direction **les rendez-vous des prochaines semaines** :

- ✓ le jeudi 10/11, en visio : **Réunion des Présidents de District Franciliens, à propos des questions que pose la nouvelle gouvernance**
- ✓ le jeudi 10/11, au siège du District : **Cérémonie de remise des écussons des Arbitres issus des Formations Initiales en Arbitrage**
- ✓ le mardi 15/11, au siège du District : **Réunion de présentation des dispositifs Labels pour la saison 2022 / 2023**
- ✓ **Les Rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :
- ✓ le jeudi 17/11, à JOUY-EN-JOSAS : Réunion d'information sur le thème : « **Les points clefs pour une bonne gestion associative** »
- ✓ le vendredi 18/11, à GUYANCOURT : **Tournoi de Foot en marchant**
- ✓ le lundi 21/11, en visioconférence : **Réunion Conseil Départemental des Yvelines / Comités Sportifs Départementaux** :
Objectifs : présentation, par le Département, des maquettes des futurs dispositifs en fonctionnement et en investissement que le Département pourrait adopter au début de l'année 2023, 1^{er} bilan du déploiement du Pass+, présentation des outils de

communication mis à la disposition des Comités et prise en compte des besoins dans la perspective d'un développement sur la saison 2023 / 2024.

Enfin, sous réserve de sa disponibilité, le professeur François GENET, Président de l'Institut de Santé Parasport Connecté (I.S.P.C.), exposera le projet d'implantation de l'I.S.P.C. dans les Yvelines.

- ✓ le jeudi 24/11, à BRETIGNY-SUR-ORGE : **Réunion des Présidents de Districts Franciliens**
- ✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :**
 - le mercredi 23/11, en visio : sur le thème « **La charge mentale** »
 - les vendredis 25/11 et 2/12, à TRAPPES, sur le thème : « **Mise en place du dossier Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.) dans mon association** »
 - le mardi 7/2/2023, à VERSAILLES, sur le thème : « **La fiscalité et mon association** »
 - le jeudi 20 et le vendredi 21/4/2023, à TRAPPES, sur le thème : « **Les points clés pour une bonne gestion associative** »
 - le mardi 13/6/2023, à TRAPPES, sur le thème : « **L'association et la fonction d'employeur** »
- ✓ le samedi 26/11, à PARIS : **Assemblée Générale de la Ligue**
- ✓ le samedi 26/11, au siège du District : **Stage supérieur des Arbitres de District (D 1, D 2 et D 3)**
- ✓ le vendredi 2/12, au siège du District : **Assemblée Générale d'hiver du District**
- ✓ le lundi 5/12 : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ les 9, 10 et 11/12, à CLAIREFONTAINE : **Stage de la Filière Arbitrage Régional**, en partenariat avec le District des Hauts de Seine
- ✓ le samedi 10/12, au siège de la F.F.F. : Réunion commune du Collège des Présidents de Ligue, du Collège des Présidents de District et du Collège des autres acteurs du Football Amateur
- ✓ le samedi 7/1/2023, à PARIS : **Assemblée Fédérale**
- ✓ le jeudi 2/2/2023 : **Tirages au sort des Coupes des Yvelines**

19 / QUESTIONS DIVERSES

M. Ali SAHALI revient sur la question de la **sensibilisation au respect de l'environnement dans le football** pour dire qu'il lui paraît nécessaire que la volonté du District « s'affiche » dans les locaux du District.

Mme Dorette ELANGUE ETEME revient sur les **rencontres Interdistricts de la sélection des Yvelines des U 15 F**, qui se sont déroulées le 31/10, à Morfondé.

Elle exprime sa satisfaction quant au comportement des joueuses et aux résultats des rencontres (1 victoire et 2 matches nuls).

Par ailleurs, elle évoque l'action qui doit être entreprise dans le cadre du **projet Sport Adapté**.

Le Dr Pascal MAILLE regrette de n'avoir pu, du fait de ses autres activités, assister à plusieurs réunions du Comité.

Il indique qu'une réunion de la **Commission Médicale du District** est prévue le 15/11, pour définir les actions à réaliser d'ici la fin de la saison :

. Les Gestes qui sauvent :

2 sessions de formation, les lundi 5 et vendredi 9/12, de 18 h à 20 h

Public concerné : Educateurs (sauf les diplômés à titre professionnel) et Dirigeants des clubs Yvelinois

. Actions médicales :

Action 1, en présentiel, le samedi 14/1/2023, de 9 h à 11 h

Thèmes abordés :

Commotion cérébrale (Dr Sophie MOREAU)

Prévention des lésions musculaires (Dr Bertrand TAMALET)

Pathologies de croissance (Dr Pascal MAILLE)

Action 2, en présentiel, le samedi 15/4/2023, de 9 h à 11 h

Thèmes abordés :

Mort subite

Prévention générale des blessures (M. Florent CANNAC, kinésithérapeute)
R.T.P. (Return To Play) entorse de la cheville (M. Jérôme ANDRAL, kinésithérapeute)

Par ailleurs, le Dr Pascal MAILLE rappelle que le dossier médical des Arbitres de District doit comprendre, lors de la 1^{ère} licence, à partir de 18 ans, une **échographie cardiaque** et que pour les Arbitres qui ne peuvent justifier avoir déjà effectué une échographie cardiaque, **celle-ci est désormais exigée**.

Faute d'échographie cardiaque figurant au dossier médical, un certain nombre de demandes de licences d'Arbitres n'ont ainsi pu être validées.

M. Pierre GUILLEBAUX indique que **M. Didier GUICHETEAU**, membre de la Commission des Statuts et Règlements et Délégué du District, a été victime d'un accident de la circulation.

Les membres du Comité lui souhaitent un prompt rétablissement.

M. Thierry MOURAUX aborde la question du recours aux **accessions générationnelles dans les compétitions de jeunes** (hors les D 1), pour lesquelles le District a engagé une réflexion.

Il est convenu qu'**une information sera donnée à ce sujet aux clubs** lors de l'Assemblée Générale du 2/12.

Par ailleurs, il signale une difficulté concernant les conditions d'application des articles 3, 11 et 13 du Barème Disciplinaire, qui posent un problème de cohérence.

Il est convenu de traiter la question.

Enfin, M. Jean-Pierre LEDUC signale la confusion pouvant naître de l'appellation des **Arbitres du Football Diversifié** qui, selon le Règlement Intérieur de la C.D.A., officient sur les rencontres du dimanche matin en Championnats Vétérans et en Championnat du Dimanche Matin, mais pas en Futsal.

La question se pose de la pertinence de cette appellation.

**Plus rien ne figurant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 21 H 00.**

Prochaine réunion du Comité de Direction :
le mercredi 4 janvier 2023, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.